



Qu'est-ce que

la curiethérapie de prostate
par implantation de grains
d'Iode 125 ?

1. Qu'est-ce que la curiethérapie de prostate par implantation de grains d'iode 125 ?

C'est un traitement des tumeurs localisées de la prostate.

Elle est réalisée au moyen d'implants radioactifs (l'iode 125) permanents mis en place par voie transpérinéale sous contrôle échographique endorectal.

2. Comment se déroule le traitement ?

Avant votre hospitalisation, votre traitement habituel peut nécessiter une modification si vous prenez des anticoagulants ou des fluidifiants sanguins, selon les consignes données par l'anesthésiste lors de sa consultation.

Un régime sans résidu strict (pauvre en fibres alimentaires) sera débuté trois jours avant l'implantation ; il permettra une bonne interprétation échographique. Pour votre séjour, munissez-vous de votre nécessaire de toilette ainsi que de vos médicaments habituels.

• **La veille de l'intervention**

Vous serez hospitalisé dans le service de Médecine Nucléaire et Curiothérapie au 1er étage de l'IUCT-O, dans une chambre conventionnelle.

La préparation digestive sera complétée par un lavement évacuateur. La préparation cutanée sera

réalisée par une douche avec un savon doux. L'ensemble sera renouvelé le matin de l'intervention. Vous prendrez un repas sans résidu la veille puis resterez à jeun (boissons claires autorisées jusqu'à deux heures avant la prémédication).



• **le jour du traitement**

Vous serez amené en salle d'application où une anesthésie générale sera réalisée et une sonde urinaire posée.

Les grains radioactifs seront mis en place à l'aide d'aiguilles ; ils seront déposés à travers la peau du périnée, directement dans la prostate sous contrôle échographique. La durée totale de l'intervention est de 2 à 3 heures. En fin d'intervention, vous serez amené en salle de réveil. A votre retour dans la chambre, vous devrez attendre l'accord de l'infirmier(ère) avant de boire, de manger ou de vous lever. Vous serez hydraté par perfusion et des antalgiques vous seront administrés. La sonde urinaire ne sera enlevée que le lendemain. Le personnel soignant surveillera vos urines (aspect, quantité) et les filtrera à la recherche d'éventuels grains radioactifs.

- **le lendemain du traitement**

Un scanner de contrôle sera réalisé entre 12H et 14H puis l'infirmier(ère) enlèvera la voie veineuse et la sonde urinaire.

Vous devrez attendre la reprise de mictions spontanées pour repartir chez vous. Une ordonnance et un container plombé vous seront remis à votre départ.

3. Quels sont les effets secondaires ?

Les effets secondaires de ce traitement sont modérés et vous pourrez reprendre une activité normale 2 à 3 jours après votre retour à domicile.

Afin de limiter les difficultés mictionnelles possibles après l'implantation, il vous sera prescrit un alpha-bloquant (3 mois). Si vous avez suivi un traitement hormonal avant la curiethérapie pour diminuer le volume de la prostate, il ne sera pas nécessaire de le poursuivre après l'implantation. Vous pourrez constater la présence de sang dans les urines les premières 48 heures ; cela ne doit pas vous inquiéter.

Les autres effets secondaires sont habituellement différés de quelques semaines par rapport à la date du traitement.

Vous pourrez ressentir des brûlures en urinant, des envies plus fréquentes d'uriner, des douleurs modérées ou des difficultés à vider votre vessie, des brûlures rectales

pouvant aussi intervenir au moment de la défécation.

Ces effets sont fréquents mais disparaissent spontanément dans les semaines suivant l'implantation chez la majorité des patients.

Cependant :

- ◆ si vous êtes dans l'impossibilité d'uriner pendant plus de 4H,
- ◆ si la présence de sang dans les urines persiste au delà de 72H,
- ◆ si vous êtes fébrile,

Contactez votre médecin traitant.

4. Quel est le suivi ?

Environ un mois après l'intervention, vous serez revu en consultation. Un scanner (vérifiant la bonne répartition de la dose).

5. Quels sont les risques pour les proches ?

L'élément radioactif (l'Iode 125) est de basse énergie. Son émission est considérablement atténuée par les tissus qui entourent la prostate, de telle sorte qu'aucune radioactivité notable ne peut être enregistrée à votre contact. Vos selles, vos urines ainsi que les objets que vous touchez ou utiliserez ne seront pas radioactifs.

Nous vous demandons toutefois d'observer quelques précautions afin de protéger votre entourage d'une irradiation inutile :

◆ Les femmes enceintes ou susceptibles de l'être

Vous devrez éviter tout contact rapproché. A une distance de 30cm, il n'y a plus de risque d'irradiation. Une femme enceinte peut donc rester dans la même pièce que vous. Si votre compagne est enceinte, il est préférable que vous dormiez dans des lits séparés jusqu'à l'accouchement.

◆ Les enfants

Pour les mêmes raisons le contact rapproché avec les très jeunes enfants est déconseillé pendant les 2 premiers mois (évités de les tenir sur les genoux).

◆ Les rapports sexuels

La reprise des rapports sexuels est possible au bout de 10 jours après le traitement, mais en utilisant des préservatifs lors des 5 premiers rapports. Le sperme peut être coloré en marron pendant plusieurs semaines ; en effet, le saignement survenu lors de l'implantation s'évacue au cours des éjaculations

◆ La paternité

Après la curiethérapie, le volume de l'éjaculat est réduit et sa qualité modifiée, diminuant la fertilité. Cependant, une contraception doit être maintenue en l'absence de désir d'enfant.

◆ L'émission de grains d'iode dans les urines

Après l'implantation et pendant quelques jours, il est possible que des grains radioactifs soient élimi-

nés spontanément dans les urines.

Vous devrez donc filtrer vos urines durant les 3 jours suivant le traitement. Si vous évacuez un grain vous devrez le déposer, sans le toucher directement avec les doigts (à l'aide d'une pince à épiler par ex.) dans le container plombé que nous vous aurons remis. Vous devrez le ramener lors de la première consultation de suivi.

◆ En cas d'intervention chirurgicale

Si vous devez subir une opération chirurgicale au niveau du bassin (vessie, rectum, prostate...) et ce quelle qu'en soit la cause, il faut avertir le radiothérapeute qui vous a pris en charge ou le médecin de garde de l'IUCT-O.

En cas de décès, quelle qu'en soit la cause (accident, maladie...), il est préférable de renoncer à une incinération pendant la première année suivant l'implantation et de retenir plutôt une inhumation.

Pour toutes questions pratiques concernant ce traitement, n'hésitez pas à contacter l'unité d'hospitalisation « Médecine Nucléaire-Curiethérapie » au :

05.31.15.61.51

ou 05.31.15.61.57

du lundi au vendredi de 8h à 17h

05.31.15.61.61

du lundi au jeudi après 17h